

Avant-propos

L'existence des parcs nationaux tient d'abord à l'exceptionnel des paysages et des milieux naturels qu'ils protègent. Elle tient aussi aux hommes qui les ont faits et se sont affrontés et confrontés pour faire valoir leur conception de ce que ces institutions nouvelles pourraient apporter. Elle doit aussi à ceux qui se sont battus contre leur existence parce que ceux-ci ont obtenu le plus souvent que les usages préexistants et le droit à construire des projets qui valorise leur patrimoine y soient reconnus, encouragés.

La France a créé six parcs nationaux de 1963 à 1979, puis un en 1989, et plus du tout jusqu'en 2007. Après la rénovation de la loi de 1960 en 2006, après la création en 2007 de deux nouveaux parcs longtemps attendus en Guyane et à La Réunion et après la publication de leurs principes fondamentaux, les parcs nationaux à la française sortent d'une longue crise d'identité. C'est un moment très propice pour chercher à comprendre quelles ont été les raisons de cette incertitude persistante sur leur essence et sur leurs objectifs. Dotés à leur création d'une durée de vie illimitée, ils ont été et restent pour beaucoup des morceaux de territoire français très idéalisés, dans lesquels les errements de notre société seraient corrigés au profit d'une réconciliation entre l'homme et la nature, ce nouvel équilibre s'imposant de façon transcendante à tous ceux qui approchent les parcs nationaux. D'autres au contraire mettent en avant la capacité des hommes entre eux, avec une vision plus immanente, à installer une gouvernance pour construire un espace de vie respectueux de la nature, en avance sur la société.

Les résultats présentés ici se situent dans la continuité des travaux en sciences sociales amorcés par Emile Leynaud en 1985, poursuivis lors du séminaire d'Aussois en 1997 et alimentés par le livre de Pierre Merveilleux du Vignaux en 2003. Chercheurs et praticiens ont permis de faire revivre ces temps un peu héroïques où se sont affrontés les acteurs et les détracteurs de la création des parcs nationaux. On comprendra mieux alors les débats et combats des visionnaires dans une France des années 1960 secouée par le développement très rapide durant les Trente glorieuses. Débats et combats engagés par les fonctionnaires chargés des missions de création, qui ont puisé pour beaucoup dans les territoires de l'Afrique la conviction qu'on pouvait agir durablement sur le terrain et de façon assez autonome. Débats et combats, également, des agents des parcs des premiers âges, formés à parcourir et à construire plus qu'à appliquer des procédures. Ce travail permet ainsi d'initier et d'associer les générations nouvelles d'habitants, d'administrateurs et d'agents des parcs nationaux, à une histoire de leurs territoires.

Mais l'ouvrage aborde aussi l'histoire des idées qui soutient l'aventure des parcs nationaux.

Il réveille et stimule les interrogations sur l'intérêt de n'avoir pas tranché dès leur création entre plusieurs conceptions possibles de ces espaces protégés, laissant persister ce que des chercheurs appellent « le malentendu sur la vocation des parcs nationaux », mais laissant aussi l'espoir à chacun que sa propre conception pourrait triompher. À cet égard, on percevra mieux comment les fondations des parcs nationaux à la française balancent entre protection et développement maîtrisé, entre conservation de la nature et projet culturel (culture enfin mentionnée dans la loi de 2006), et ont été assez souples pour résister aux tempêtes des premiers temps grâce à la vocation différenciée des zones centrale et périphérique.

Les hommes et femmes qui administrent les parcs nationaux, ceux qui font partie de leurs équipes se sont un jour ou l'autre, ou même chaque jour, interrogé sur le type de nature et de paysage que l'on devait conserver ou favoriser. Le texte de la loi de 2006, pas plus que celui de 1960, n'apporte de réponse définitive à cette question puisque l'article 1 est, en raccourci, ainsi rédigé : « un parc national peut être créé [...] lorsqu'il importe d'en assurer la protection [des milieux naturels...] et de les préserver des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la *diversité, la composition, l'aspect et l'évolution*. » La juxtaposition des quatre termes diversité, composition, aspect et évolution invite à ne pas trancher entre le remarquable, l'emblématique, le divers, le naturel, le culturel et le paysager.

C'est pourquoi la présence ici de l'article de Raphaël et Catherine Larrère consacré à l'évolution des idées sur la conservation de la nature est si importante. Il met en perspective ces histoires de création d'espaces protégés particuliers – dans lesquels la place de l'homme et de la nature n'est pas définitivement tranchée – à la recherche d'une articulation entre protection et mise en valeur, entre sciences de l'homme et sciences de la nature. Que favoriser ? La grande faune et la forêt au nom d'une vision très culturelle, voire onirique de la nature, ou bien les pâturages et leur cortège floristique, au nom d'une autre vision qui pourrait aussi être très culturelle ?

Le triomphe, au moins à ce jour, de la biodiversité parmi les concepts et de la recherche de l'adaptabilité comme stratégie, remettent en perspective les notions de remarquable et d'emblématique, le projet culturel et paysager, les valeurs de rareté et l'intérêt de la mise en réseau des espaces protégés. Cet ouvrage permet ainsi de suivre plus facilement le cheminement de la pensée et le regard des hommes sur la protection de la nature au xx^e siècle. Il appelle également à poursuivre le travail fécond entre chercheurs des sciences de la nature et chercheurs des sciences de l'homme. Les résultats présentés en avril 2005 et publiés ici, s'appuient essentiellement sur l'observation des parcs de la Vanoise, des Pyrénées et des Cévennes, ce qui est intéressant puisqu'ils sont tous trois parmi les premiers créés. Mais d'autres sources sont également disponibles sur les parcs institués par la suite, à confronter à l'histoire des autres réseaux d'espaces naturels.

Nous avons également la chance de pouvoir recueillir, très tôt après leur création, la mémoire de la gestation des deux parcs inaugurés en 2007 et d'y étudier en quoi

il y a continuité et parenté dans les projets de parcs initiés depuis les années 1960, et en quoi la création des deux nouveaux parcs diffère.

Enfin, les nouveaux textes juridiques ont remis en lumière des interrogations importantes sur la signification de concepts tels que le caractère, la place de la culture ou la notion de solidarité écologique, qu'il faut approfondir.

Les parcs nationaux font à la fois partie d'un réseau mondial prestigieux et très médiatisé, d'un édifice français foisonnant d'espaces protégés et de formes multiples de territoires de projet. Ces fragments d'histoire fournissent des clés de compréhension mais ne lèvent qu'une première partie du voile. Ils visent la constitution d'une mémoire collective et la prise de conscience de participer à une histoire commune, riche et complexe. Sur la base de ces débats d'idées se construisent les politiques à mettre en œuvre, des outils financiers européens à mobiliser et à adapter aux territoires, de nouvelles relations à construire par la charte avec les acteurs.

L'ouvrage invite donc Parcs Nationaux de France à s'associer à la diffusion de ces travaux et à soumettre à son conseil scientifique l'intérêt d'organiser la poursuite des études engagées avec les parcs nationaux et les acteurs de la recherche.

Jean-Marie PETIT

Directeur de Parcs Nationaux de France